

Rapports économiques et sociaux

Suivi des changements annuels de statut de résidence chez les titulaires d'un permis de travail ou d'études au Canada

par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 24 septembre 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Suivi des changements annuels de statut de résidence chez les titulaires d'un permis de travail ou d'études au Canada

par Yuqian Lu et Feng Hou 

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202500900005-fra>

Dans un contexte marqué par les inquiétudes concernant les pénuries de logements, la pression exercée sur les services publics et les déséquilibres du marché du travail, le gouvernement canadien a annoncé un changement de politique visant à réduire la proportion de résidents temporaires (ce qui comprend les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers et les demandeurs d'asile) au sein de la population nationale. Le gouvernement vise à réduire la proportion de résidents temporaires dans la population nationale à 5 % d'ici la fin de 2026, afin d'alléger la pression sur les infrastructures et de favoriser une croissance démographique plus durable. (IRCC, 2024a).

Pour atteindre ces objectifs, le plan pluriannuel du gouvernement prévoit des plafonds plus stricts en ce qui concerne les permis d'études, des conditions d'admissibilité plus strictes au permis de travail postdiplôme et des limites par secteur pour les approbations de travailleurs étrangers temporaires (IRCC, 2024a). Le gouvernement accorde également la priorité aux voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents temporaires qualifiés déjà au Canada, en vue de sélectionner plus de 40 % des résidents permanents par année parmi les résidents temporaires (IRCC, 2024b). Ces mesures ont mené à la combinaison de trois approches visant à réduire le nombre de résidents non permanents (RNP) : limiter l'arrivée de nouveaux RNP, accroître le nombre de transitions vers la résidence permanente et restreindre la prolongation de permis.

Selon des données administratives récentes, la réduction du nombre de nouvelles entrées à elle seule peut avoir une incidence limitée à court terme sur l'effectif global des RNP. De 2023 à 2024, le nombre de permis d'études nouvellement délivrés (ce qui comprend les permis délivrés pour la première fois et les prolongations) a reculé de 24 %, tandis que l'effectif total des titulaires d'un permis d'études avait diminué de 4 % à la fin de l'année. De même, pour le Programme de mobilité internationale (PMI, fins de travail), le nombre de permis délivrés a diminué de 6 % entre 2023 et 2024, tandis que le stock de fin d'année au 31 décembre a augmenté de 17 %. Pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), le nombre de permis délivrés a augmenté de 4 % au cours de la même période, tandis que le stock de fin d'année a augmenté de 26 %.¹ Ces tendances soulignent l'importance de comprendre dans quelle mesure la transition vers la résidence permanente et la prolongation du statut temporaire influencent l'effectif des RNP.

Fondé sur les données de fin d'année de 2018 à 2022 relatives aux effectifs, le présent article porte sur les changements de statut de résidence chez les titulaires d'un permis de travail ou d'études d'une année donnée au cours des trois années suivantes. Plus précisément, les auteurs calculent la part de titulaires d'un permis de travail ou d'études pour chaque année subséquente qui 1) ont obtenu un permis de résidence permanente, 2) possédaient un permis actuel valide, 3) ont reçu un nouveau permis de résidence temporaire, 4) ont demandé l'asile ou 5) n'avaient pas de permis de résidence valide.

1. Calculs des auteurs basés sur les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (Portail du gouvernement ouvert) relatives aux titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail dans le cadre du PTET ou du PMI.

Bien que des études antérieures aient suivi les trajectoires de résidence des nouveaux titulaires d'un permis de travail ou d'études, notamment en ce qui concerne le moment et la probabilité de l'obtention d'un permis de résidence permanente (p. ex. Choi, Crossman, et Hou, 2021; Lu et Hou, 2024; Prokopenko et Hou, 2018), elles n'ont pas brossé un portrait complet de la façon dont le statut des titulaires d'un permis de travail ou d'études change d'une année à l'autre. Le présent article permet de combler cette lacune.

L'analyse se concentre sur les titulaires d'un permis de travail valide dans le cadre du PTET ou du PMI à des fins de travail² et les titulaires d'un permis d'études, au 31 décembre de chaque année. Les demandeurs d'asile sont exclus de l'effectif initial, étant donné que leurs demandes n'ont pas de date d'expiration. Toutefois, ils sont inclus comme résultat possible les années suivantes.

Les calculs des effectifs sont fondés sur le statut de résidence au 31 décembre de chaque année, une information qui est tirée du Fichier des résidents non permanents. Le statut de résidence est déterminé en fonction de la période de validité du permis de travail ou d'études et n'indique pas si la personne résidait au Canada. Les calculs des effectifs présentés dans le présent article diffèrent des estimations démographiques officielles de Statistique Canada pour les RNP, car ils n'incluent pas les ajustements démographiques appliqués aux données administratives aux fins du calcul des estimations de la population (Statistique Canada, 2024; 2025).

Changements annuels de statut de résidence au sein de l'effectif des titulaires d'un permis

Un grand nombre de personnes titulaires d'un permis de travail ou d'études valide le 31 décembre d'une année donnée peuvent continuer à résider légalement au Canada — soit en restant au pays en vertu de leur permis actuel, en passant à un nouveau statut temporaire ou en devenant des résidents permanents. Le tableau 1 présente les transitions des titulaires d'un permis pendant une période de trois ans dans chaque effectif annuel de 2018 à 2022.

Au cours de cette période, 64 % (en 2020) à 79 % (en 2022) des titulaires d'un permis ont conservé le statut de RNP valide d'ici la fin de l'année suivante. L'effectif de 2020 affichait le taux le plus faible en raison d'un niveau plus élevé de transition vers la résidence permanente, attribuable à la sélection d'un plus grand nombre de résidents permanents parmi les RNP vivant au Canada dans un contexte de restrictions de voyage liées à la pandémie. Le taux le plus élevé a été observé en 2022, dans un contexte de forte demande de main-d'œuvre postpandémie. Par rapport aux années précédentes, l'effectif de 2022 comptait une part beaucoup plus importante de titulaires d'un permis dont les permis demeuraient valides l'année suivante.

À la fin de la deuxième année, de 48 % à 59 % des effectifs initiaux ont gardé leur statut de RNP, tombant à 36 % à 38 % la troisième année. Bien que l'effectif de 2020 ait enregistré un taux de rétention plus faible la première année, son taux pendant la troisième année était semblable à celui des cohortes antérieures.

Au départ, la plupart des personnes conservaient le statut de RNP en possédant un permis original valide. À la fin de la première année suivante, 38 % à 53 % de l'effectif des RNP conservaient un permis original valide. Toutefois, la troisième année, les nouveaux permis sont devenus le principal mécanisme

2. Certains permis de travail du PMI sont des questions à d'autres fins : études, considérations humanitaires et demandeurs de résidence permanente. Les titulaires d'un permis de travail à des fins d'études sont inclus dans les titulaires d'un permis d'études.

de maintien du statut de RNP, 32 % à 36 % de l'effectif initial ayant obtenu un nouveau permis de résidence temporaire.

À l'exception des actions de 2020, le fait de ne pas posséder un statut de résidence valide a d'abord joué un rôle plus important dans la réduction de l'effectif des RNP existants que la transition vers la résidence permanente. À la fin de la première année, de 12 % à 20 % des RNP n'avaient plus un statut de résidence valide, tandis que de 4 % à 10 % ont obtenu la résidence permanente. À la fin de la troisième année, cependant, les deux avenues ont joué des rôles semblables.

Les changements dans le statut de résidence varient selon le type de permis. Les taux de maintien du statut de RNP étaient les plus élevés parmi les titulaires d'un permis d'études, suivis des titulaires d'un permis du PTET. À la fin de la première année, de 78 % à 85 % des titulaires d'un permis d'études étaient demeurés des RNP, comparativement à 62 % à 76 % pour les titulaires d'un permis du PTET et de 48 % à 71 % pour les titulaires d'un permis du PMI. La troisième année, de 52 % à 59 % des titulaires d'un permis d'études conservaient le statut de RNP, comparativement à 36 % à 37 % pour les titulaires d'un permis du PTET et à 12 % à 13 % pour les titulaires d'un permis du PMI.

Le taux de rétention plus élevé chez les titulaires d'un permis d'études reflète probablement la poursuite des études ou de la participation au Programme de permis de travail postdiplôme. En revanche, les titulaires d'un permis du PMI étaient plus susceptibles de passer à la résidence permanente, 47 % à 64 % des effectifs de 2018 à 2020 devenant des résidents permanents à la fin de la troisième année.

Tableau 1

Changements dans le statut de résidence ou de permis¹ des titulaires d'un permis de travail ou d'études sur trois ans

	Nombre total de titulaires d'un permis de travail ou d'études			Titulaires d'un permis du Programme des travailleurs étrangers temporaires			Titulaires d'un permis du Programme de mobilité internationale à des fins de travail			Titulaires d'un permis d'études		
	Le 31 décembre de la...											
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
	pourcentage											
Possédant un permis valide au 31 décembre 2018												
Résident permanent	7,6	13,1	30,5	13,0	20,8	36,5	15,2	25,9	46,8	1,9	3,7	19,0
Permis actuel valide	46,5	16,1	3,6	42,1	1,7	0,2	47,0	16,3	0,4	46,6	17,5	6,1
Nouveau permis de résidence temporaire	26,6	41,0	32,4	26,0	46,5	35,3	13,3	19,6	12,2	35,5	54,7	45,7
Demande d'asile	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,3	0,3
Pas de permis valide	19,3	29,7	33,3	18,8	30,7	27,9	24,4	38,1	40,6	15,9	23,9	28,9
Possédant un permis valide au 31 décembre 2019												
Résident permanent	4,4	21,8	31,5	4,8	23,0	36,3	9,0	40,3	52,0	1,1	8,6	16,4
Permis actuel valide	49,4	14,0	3,5	44,9	2,0	0,1	52,5	11,6	0,4	47,7	17,0	6,1
Nouveau permis de résidence temporaire	26,3	35,7	34,2	27,6	45,6	36,8	14,5	15,8	11,3	34,6	48,5	50,1
Demande d'asile	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,4	0,3	0,3
Pas de permis valide	19,7	28,3	30,7	22,5	29,2	26,6	24,0	32,2	36,4	16,3	25,5	27,2
Possédant un permis valide au 31 décembre 2020												
Résident permanent	18,2	29,2	40,4	15,7	29,6	42,2	34,6	51,9	63,8	4,6	9,8	20,1
Permis actuel valide	37,6	11,6	1,7	33,6	1,6	0,2	36,5	11,1	0,2	39,2	13,6	3,2
Nouveau permis de résidence temporaire	26,3	36,4	35,6	28,1	42,6	35,3	11,9	13,1	12,1	38,4	55,4	55,6
Demande d'asile	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2
Pas de permis valide	17,8	22,7	22,2	22,5	26,1	22,2	17,1	23,9	23,8	17,7	21,1	20,9
Possédant un permis valide au 31 décembre 2021												
Résident permanent	10,0	22,1	..	9,4	23,5	..	20,8	42,9	..	2,6	7,5	..
Permis actuel valide	48,6	16,0	..	44,0	3,2	..	52,3	20,3	..	46,7	14,7	..
Nouveau permis de résidence temporaire	23,5	42,9	..	24,9	47,4	..	10,4	18,4	..	32,5	59,3	..
Demande d'asile	0,1	0,1	..	0,1	0,1	..	0,0	0,0	..	0,1	0,2	..
Pas de permis valide	17,8	18,9	..	21,6	25,8	..	16,5	18,3	..	18,2	18,3	..
Possédant un permis valide au 31 décembre 2022												
Résident permanent	9,3	..	..	8,4	..	..	17,3	..	..	2,8	..	..
Permis actuel valide	53,2	..	..	52,5	..	..	60,0	..	..	47,8	..	..
Nouveau permis de résidence temporaire	25,3	..	..	23,1	..	..	11,4	..	..	37,1	..	..
Demande d'asile	0,1	..	..	0,0	..	..	0,0	..	..	0,1	..	..
Pas de permis valide	12,1	..	..	16,0	..	..	11,4	..	..	12,2	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le statut de résidence ou de permis est déterminé en fonction de la période de validité du permis d'études ou de travail ou de la date d'obtention de la résidence permanente. Les données actuelles ne contiennent aucun renseignement sur la présence réelle des titulaires de permis dans le pays.

Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents.

En résumé, le présent article examine de quelle façon le statut de résidence des titulaires d'un permis de travail ou d'études au Canada a changé d'une année à l'autre, à l'aide des données annuelles sur le niveau des effectifs de 2018 à 2022. En suivant les transitions des titulaires d'un permis au fil du temps, les résultats révèlent que, bien que 64 % à 79 % conservent leur statut de RNP au cours de la première année, cette part a diminué de façon constante et atteint 36 % à 38 % la troisième année. L'article met également en évidence d'importantes différences selon le type de permis : les titulaires d'un permis d'études étaient plus susceptibles de maintenir le statut de RNP, tandis que les titulaires d'un permis du PMI étaient plus souvent passés au statut de résident permanent à la fin de la troisième année. Ces tendances soulignent le fait que la dynamique de la population des RNP est façonnée non seulement par de nouvelles entrées, mais aussi par des transitions vers la résidence permanente, les renouvellements de permis et les sorties d'un statut valide.

Les résultats de l'article indiquent que la compréhension et la gestion de l'effectif des RNP impliquent de tenir compte à la fois des entrées et des diverses voies par lesquelles les personnes maintiennent ou modifient leur statut. La variation observée des taux de rétention et de transition entre les types de permis souligne l'importance de la conception du programme et des critères d'admissibilité pour déterminer les résultats de rétention. À mesure que le Canada met en œuvre de nouvelles politiques visant à réduire la part des RNP et à établir des priorités pour les transitions vers la résidence permanente, comprendre ces dynamiques peut éclairer l'élaboration et l'évaluation continues des politiques. Il sera essentiel de continuer à surveiller les transitions à l'échelle des effectifs pour évaluer l'efficacité des mesures récentes et prévoir leurs répercussions plus larges sur les marchés du travail, les services publics et la croissance démographique.

Auteurs

Yuqian Lu et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse et de la modélisation économiques et sociales, au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Julien Bérard-Chagnon et Marc Frenette pour leurs conseils et leurs commentaires concernant une version antérieure du présent article.

Bibliographie

Choi, Y., E. Crossman, et F. Hou. (2021). [Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente](#). Statistique Canada, *Rapports économiques et sociaux*, vol. 1, n° 6, p. 1 à 11.

IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). (2024a). [Renforcement des programmes de résidence temporaire pour des volumes durables](#). Consulté le 8 juin 2025.

IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). (2024b). [Plan des niveaux d'immigration 2025-2027](#). Consulté le 8 juin 2025.

Lu, Y. et F. Hou. (2024). [Travailleurs étrangers au Canada : différences au chapitre de la transition vers la résidence permanente entre les programmes de permis de travail](#). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, n° 6, p. 1 à 7.

Prokopenko, E., et F. Hou. (2018). How temporary are Canada's temporary foreign workers? *Population and Development Review*, vol. 44, n° 2, p. 257 à 280.

Statistique Canada. (2024). Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, [Qualité des données, concepts et méthodologie](#). Consulté le 18 juin 2025.

Statistique Canada. (2025). [Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles](#). Consulté le 18 juin 2025.